

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 19 septembre 2023

Mardi 19 septembre 2023 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, M. MILLON Julien, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, M. DORCHIES Sébastien, M. MANNEVILLE Raphael, Mme COUPERIER Julie, M. ROCHE Denis et Mme BANVILLET Cécile.

Absents : Mme CHAUFOR Sandrine.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 18 juillet 2023

Madame Le Maire revient sur les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal et fait voter le procès-verbal. Mme le Maire informe le Conseil qu'elle souhaite rajouter un point à l'ordre du jour, celui-ci concerne l'absence de Mme CHAUFOR Sandrine depuis 3 conseils consécutifs, et la réattribution au non de ces commissions.

Le procès-verbal du conseil du 18 juillet est approuvé à l'unanimité.

2. Informations diverses

• Archivage

Mme le Maire explique qu'avec Mme HUGUET Brigitte, durant le mois d'août du tri et du classement a été fait au niveau de l'archivage, et que les archives ont changé de locaux suite aux prescriptions du département lors de leur contrôle. Les locaux du foyer et des archives ont été intervertis. En effet le local du foyer étant plus grand et avec une fenêtre, le département trouvait que ce local était plus adapté aux archives communales.

• Cimetière

Durant le mois d'août, les concessions du cimetière ont été mise à jour, et ont été enregistrées sur le logiciel de la commune, toutes les concessions sont donc enregistrées informatiquement, ce qui permettra une meilleure gestion et un meilleur suivi, le plan du cimetière a également été mis à jour.

- **Travaux dans la Fort**

Mme le Maire informe que la commune est toujours dans l'attente du rapport de l'INRAP concernant les fouilles archéologiques. L'INRAP a 3 mois pour rendre son rapport et nous en sommes à 5 mois, Mme le Maire espère que début octobre le rapport sera réceptionné.

- **Signature Région / Billom Communauté**

Le 20 juin, à eu lieu au sein de la salle des fêtes de CHAS, la signature du Contrat Région de Billom Communauté, suite à cette rencontre, Mme le Maire informe que le projet de réhabilitation de l'ancienne école plait à la région et que la commune aurait une aide de la région pour ce projet.

- **Réhabilitation de l'ancienne école**

Mme le Maire rappelle que suite au Conseil du 18 juillet, c'est l'entreprise Ar Ter (Sarl architecture) qui a été retenu pour le projet. Ces derniers sont venus à deux reprises afin d'effectuer des mesures et des sondages. Une réunion va être prochainement programmée en octobre avec Ar Ter, l'ADHUME et CAUE.

- **Logement 7 Rue du Fort**

Le logement a été refait à neuf et est loué depuis mi-juillet

- **Logement 24 Rue du Fort**

Suite au départ de Mme FERVEL, des travaux ont été fait, notamment les sols. Le logement est de nouveau loué depuis mi-septembre.

- **Route de Chauriat**

La route de Chauriat a été refaite la semaine du 12 septembre par l'entreprise EUROVIA, certains désagréments ont été remontés par les habitants qui seront transmis au département. Pour l'instant le projet concernant le ralentisseur n'est pas à l'ordre du jour, il sera probablement fait en 2024.

- **Achat terrain Mme BOISSY et SBL**

Lundi 18 septembre, Mme le Maire a eu rendez-vous avec Maître BEGON, pour l'acquisition de terrain du SBL qui cède le terrain gratuitement à la commune et l'achat de celui de Mme BOISSY.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition d'acheter une bande de 2m le long de la Rue du Pontel pour l'aménagement de la traverse de bourg votée au Conseil le 15 juin 2021.

Madame BOISSY cédaient cette bande 2 m le long de la Rue du Pontel sur la parcelle 382 section B, à la commune. Un géomètre a fait les mesures, le prix de cette bande de terrain est estimé à 120 € TTC.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette bande est un investissement pour l'aménagement de la traverse de bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme).
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal 2023.

- **SBA : Point d'apport collectif / Composteur**

Mme le Maire informe que le point d'apport collectif est en train d'être installé et sera opérationnel d'ici la fin de l'année.

Le composteur marche bien, un bac a été rajouté.

- **SIEG**

Madame le Maire présente la proposition du SIEG pour la réfection des éclairages lanternes boules en led.

Le devis s'élève à 30 000,00€ HT, une subvention/participation sur le montant total des travaux estimé à environs à 12 000,00 € HT est demandé à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux tel que présenté par Madame Le Maire,
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme).
- de participer à hauteur de 12 000,00 € HT.

- **Location précaire du logement au-dessus de l'école**

Mme le Maire explique que Monsieur MILLON Julien recherche un local à titre provisoire pour exercer son activité professionnelle. Elle propose de lui louer le logement en haut de l'école qui fait l'objet d'un programme de rénovation, les travaux débuteront septembre 2024.

Mme le Maire propose de louer le logement à Monsieur MILLON Julien pour la somme de 100€ par mois, avec une provision des charges locatives de 100€ par mois (Qui sera notifiée dans le bail).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la proposition de Madame Le Maire.

3. Réattribution des délégations de Monsieur BELGARDE Joseph

Mme le Maire informe le Conseil que la démission du 1er adjoint M. BELGARDE Joseph a été validée par la préfecture.

De ce fait il convient au Conseil de faire le choix de rester à deux adjoints ou de faire des élections pour voter pour un troisième adjoint.

Mme le Maire propose de rester à deux adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rester à deux adjoints jusqu'à la fin du mandat.

- **Communauté de Communes**

Madame Le Maire expose que suite à la démission de Monsieur BELGARDE Joseph il convient de désigner un délégué suppléant représentant la commune au sein de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne :

Délégué titulaire : Mme DUTHEIL Bernadette

Délégué suppléant : Mme COUPERIER Julie

Pour représenter la commune au sein de la communauté de communes

- **SIAREC**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer des délégués pour le SIAREC suite à la démission de Monsieur BELGARDE Joseph, elle propose que les délégués soient :

Titulaire : Madame DUTHEIL Bernadette

Suppléant : Monsieur Julien MILLON

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Madame le Maire.

- **SIEG**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme suite à la démission de Monsieur BELGARDE Joseph ;

Désigne :

Délégué titulaire : Mme DUTHEIL Bernadette

Délégué suppléant : M. MANNEVILLE Raphaël

Et transmet cette délibération au Président du Syndicat.

- **SIAEP**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne, suite à la démission de Monsieur BELGARDE Joseph, désigne :

Délégué Titulaire : Mme COUPERIER Julie

Délégué suppléant : Mme VILLENEUVE Catherine

Et transmet cette délibération au Président du Syndicat.

Suite aux réattributions des délégations de Monsieur Joseph BELGARDE, Mme le Maire demande au Conseil d'envisager de réattribuer les délégations de Mme CHAUFOR Sandrine qui est absente depuis plus de 3 conseils sans justificatif et qui ne se présente pas aux commissions qui lui ont été attribuées. Le conseil décide de tenir informé Mme CHAUFOR Sandrine sur la possible réattribution de ces délégations si elle ne souhaite pas les continuer. Si tel est le cas ces délégations seront réattribuées lors du prochain conseil.

Mme BANVILLET Cécile informe le Conseil que son emploi du temps ne lui permet pas de se rendre aux réunions du CNAS et demande si quelqu'un peut la remplacer à cette commission. Mme HUGUET Brigitte se propose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué des élus au CNAS, l'emploi du temps de Mme BANVILLET Cécile ne lui permettant pas d'assister aux réunions :

Délégué Titulaire : Mme HUGUET Brigitte

Et transmet cette délibération à l'antenne régionale du CNAS.

4. Subventions aux associations

Mme le Maire expose les demandes de l'association les Fêt'Arts et Le Foyer Rural.

- **Les Fêt'Arts**

Madame le Maire expose la demande de Mme DESFONTAINES Jésahel, présidente des Fêt'Arts, pour une demande de subvention de 800€ pour le concert organisé pour la fête du village à destination de tous les visiteurs.

Madame le Maire propose de répondre favorablement à la demande des Fêt'Arts.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la proposition de Madame Le Maire.

- **Le Foyer Rural**

Madame le Maire expose la demande de Mme CHALARD Alice, présidente du Foyer Rural, pour une demande de subvention de 800€ pour le spectacle organisé pour la fête du village à destination de tous les visiteurs.

Madame le Maire propose de répondre favorablement à la demande du Foyer Rural.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la proposition de Madame Le Maire.

Suite à ces décisions prises, Mme le Maire annonce qu'il faudra prendre une décision modificative budgétaire pour augmenter le budget des associations afin de répondre à ces demandes.

5. Budget

- **Décision modificative n°1 : Budget associations**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Conseil municipal du 21 mars 2023, il a été voté qu'une subvention de 2 500€ sera accordée aux associations, et que le montant de cette subvention serait réparti ainsi entre les associations :

Fêt'Arts	1 700 €
Centre de Loisirs de Chauriat	500 €
Autres associations	300 €

Madame le Maire explique au Conseil que le foyer demande une subvention de 800€ pour le spectacle proposé lors de la fête patronale et que les Fêt'Arts demande une subvention de 800€ pour le concert organisé lors de la fête patronale également.

Madame le Maire propose d'augmenter le montant de la subvention globale à 3 000€ afin de faire la répartition suivante :

Fêt'Arts	1 700 €
Centre de Loisirs de Chauriat	500 €
Autres associations	800 €

Il convient donc pour cela de prendre une décision modificative et une délibération pour régulariser la situation.

Il est donc nécessaire de faire les opérations suivantes en section fonctionnement :

Article 61524 : -500€

Article 65748 : +500€

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la proposition de Madame Le Maire.

- **Décision modificative n°2 : Subvention DSIL**

Madame le Maire explique au Conseil qu'en 2022, la commune a encaissé 23 533.60€ de subvention au titre de la DSIL 2021 pour la réfection du Fort. Ce titre a été mis aux 1337 repris en M57 au 13362. L'imputation de cette subvention est erronée. La trésorerie a informé la commune qu'il était nécessaire d'annuler ce titre de 2022 et de le réémettre sur un compte de subvention non transférable le 13462.

Il convient donc de prendre une décision modificative et une délibération pour régulariser la situation.

Il est donc nécessaire de faire les opérations suivantes en section investissement :

En section d'investissement :

En dépense : 13362 + 23 533.60 €

En recette : 13462 + 23 533.60 €

La Conseil accepte la proposition de Mme le Maire à l'unanimité.

- **Décision modificative n°3 : Régularisation de la restitution au titre de dégrèvement sur contribution**

Madame le Maire explique au Conseil qu'il convient de prendre une décision modificative pour approvisionner le compte 7391118 suite à la dépense à régulariser "Restitution au titre de dégrèvement sur contribution", ce compte n'ayant pas été inscrit suite au vote du budget 2023.

Il convient donc de prendre une décision modificative et une délibération pour régulariser la situation.

Il est donc nécessaire de faire les opérations suivantes en section fonctionnement :

En section de fonctionnement :

En dépense : 61524 -1 174.00 €

En recette : 7391118 + 1 174.00 €

La Conseil accepte la proposition de Mme le Maire à l'unanimité.

- **Expérimentation compte financier unique**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet et la DGFIP, ont retenu la candidature de CHAS, pour l'expérimentation du compte financier unique portant sur les comptes des exercices 2023 et 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : d'approuver la convention et l'expérimentation tel que présenté par Madame Le Maire, et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

6. Cimetière

Mme le Maire explique qu'il a été demandé à plusieurs reprises qu'un colombarium soit installé au cimetière. Le Conseil décide de faire des recherches d'entreprises et de devis pour le prochain conseil afin de le mettre ce point à l'ordre du jour.

7. Questions diverses

- **Navette école** : Il a été demandé de nouveau s'il ne serait pas possible de mettre une navette en place pour les enfants de CHAS allant à l'école de CHAURIAT, Mme le Maire rappelle au Conseil que le sujet avait été évoqué avec le Maire de CHAURIAT et propose aux représentants d'école de CHAS d'aborder le sujet lors du prochain Conseil d'école.
- **Accès piétons** : Il a été demandé également s'il n'était pas possible de faire un vrai accès piéton sur la route de Chauriat à la place de l'accès actuel, Mme le Maire explique que ce n'est pas possible, la route n'étant pas assez large, le Département a informé que ceci n'est pas possible.

La séance a été levée à 21h30

Le secrétaire de Séance,

Brigitte HUGUET



Le Maire,

Bernadette DUTHEIL

